



CERTIFICAT DE TITULAIRE DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE CONSTRUCTION

N° 50-02-0065 - R1 - Renouvellement du 23/03/2018
Admission du 15/09/2015

SOCIÉTÉ : MAISONS D'EN FRANCE LOGIMANCHE

SIÈGE SOCIAL : 5, rue Emile Enault
50010 SAINT-LO CEDEX

RÉALISANT DES MAISONS
SOUS LA(LES) MARQUE(S) COMMERCIALE(S) :
Logimanche, Maisons d'en France Normandie

DROIT D'USAGE GLOBAL : Maturité 3

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES NF HABITAT

Sur la base des contrôles réalisés par CÉQUAMI et notamment la qualité de l'organisation du professionnel, les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

QUALITÉ DES SERVICES ET DE L'INFORMATION DÉLIVRÉE AU CLIENT

(maître d'ouvrage ou acquéreur)

> DE LA COMMERCIALISATION JUSQU'AU TERME DE L'ANNÉE DE PARFAIT ACHÈVEMENT

QUALITÉS TECHNIQUES DE LA MAISON :

> SÉCURITÉ ET SÛRETÉ - QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR - QUALITÉ DE L'EAU - QUALITÉ ACOUSTIQUE
FONCTIONNALITÉ DE LA MAISON

> PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU - UTILISATION
DES SOLS - DÉCHETS

> DURABILITÉ DE LA MAISON

La société MAISONS D'EN FRANCE LOGIMANCHE est autorisée à apposer la marque NF Habitat en application des Règles Générales de la marque NF et des Règles de certification en vigueur sur le site internet cequami.fr. Cette décision atteste, après évaluation par CÉQUAMI, que la société respecte les dispositions du Référentiel NF Habitat - Construction Maison - NF 500-01 révision 1.0 et que les maisons se verront délivrer après évaluation par le Titulaire, une attestation de conformité au Référentiel de certification à la réception.

Sous réserve des résultats des contrôles réalisés par CÉQUAMI qui peuvent conduire à modifier la présente décision, ce certificat est valable jusqu'au 25/01/2021.

En vertu de la présente décision notifiée par Céquami, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les maisons objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions définies par le Référentiel de certification mentionné ci-dessus.

Le certificat est valable 3 mois après la date de fin de validité si les deux conditions suivantes sont réunies : le titulaire a fait sa demande de renouvellement et l'audit de renouvellement est réalisé avant la date de fin de validité du certificat.

A Paris, le 26/03/2018

Par mandatement d'AFNOR Certification
et pour CÉQUAMI

Le Président

CÉQUAMI
4 avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris
www.nf-habitat.fr

Accréditation Cofrac n°5-0047 - Section certification
de produits et services. Liste des sites accrédités et
portée disponibles sur www.cofrac.fr

